

Pallab Chakma
Bablu Chakma

Évènements en 2021

Les femmes autochtones au Bangladesh

Les femmes et les filles autochtones restent encore en position de subordination dans les mondes socio-économiques et politiques du Bangladesh face aux hommes autochtones comme face à leurs homologues nationaux. Leur position défavorisée se caractérise par de multiples formes de violence, de discrimination et de marginalisation attribuées aux multiples fardeaux qu'implique leur genre, leur appartenance ethnique et de leurs conditions socio-économiques défavorables.

Alors que les normes patriarcales répandues dans la société limitent leurs espaces de liberté au quotidien, elles sont confrontées à une discrimination systématique dans le cadre juridique national. Les femmes et les filles autochtones ont ainsi été poussées dans une atmosphère étouffante dans laquelle la discrimination et la violence sont routinières et systémiques. Au cours des dernières décennies, les femmes autochtones ont prouvé leur grande résilience par leur lutte véhémement pour briser les barrières imposées par la société et l'État. Un nombre croissant de femmes autochtones ont assumé des rôles de leadership dans diverses plateformes de la société civile et militante (autochtones comme non autochtones), y compris au sein des institutions coutumières autochtones, et elles ont été de plus en plus actives en tant que politiciennes et bureaucrates. Bien que cette évolution soit loin d'être suffisante pour changer la situation globale à laquelle elles sont confrontées, ces changements ont été essentiels pour créer une plus grande sensibilisation aux expériences difficiles vécues par les femmes et les filles autochtones du pays.

La violence à l'égard des femmes et des filles autochtones

La violence à l'égard des femmes et des filles autochtones est restée un sujet de préoccupation constant dans les plaines ainsi que dans les Chittagong Hill Tracts (CHT). Malgré des politiques et des lois telles que:

- la loi de 2000 sur la prévention de la répression des femmes et des enfants (communément appelée *Nari O Shishu Nirjatan Daman Ain*),
- la loi de 2010 sur la violence domestique (prévention et protection) et
- le plan d'action national pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des enfants (2013-2025), en place depuis des années,

42 cas de violence contre des femmes et des filles autochtones ont été documentés en 2021 par la *Fondation Kapaeeng*, une organisation de défense des droits humains basée au Bangladesh. Bien que le nombre réel de cas puisse être encore plus élevé, 46 femmes et filles autochtones ont été agressées sexuellement ou physiquement dans les cas susmentionnés. Parmi ces cas signalés, 4 des

victimes ont été tuées ou tuées après un viol, 22 ont été violées, 12 ont survécu à une tentative de viol et 8 ont été enlevées ou ont subi un harcèlement physique/sexuel. Ce qui est particulièrement alarmant, c'est qu'environ la moitié des personnes confrontées à de telles violences étaient des mineures et des handicapés physiques et mentaux. Alors que tous les auteurs présumés étaient des hommes d'horizons différents, la réponse des autorités de l'État à ces cas a été mitigée. Environ 60 % des auteurs présumés n'ont jamais été arrêtés, tandis que les autres ont été poursuivis par le système judiciaire. Le rôle des autorités de l'État pour rendre justice aux femmes et aux filles autochtones victimes d'abus a donc été loin d'être satisfaisant.

Pourvoi en cassation contre le *Chittagong Hill Tracts Regulation Act de 1900*

Quelques personnes d'origine inconnue ont déposé deux requêtes en révision civile auprès de la division d'appel de la Cour suprême du Bangladesh, avec des arrière-pensées conspirationnistes, faisant référence à deux affaires:

- *Wagachara Tea Estate Ltd. c. Abu Taher & Others, 36 BLD (AD) (2016), 36*, et
- *Government of Bangladesh v. Rangamati Food Products Ltd. & Others, CLR (AD) (2017), 197* –

et ils ont demandé une révision des décisions de la Division d'appel.

Comme d'autres réglementations spéciales promulguées par le gouvernement colonial britannique qui s'appliquent aux zones autochtones et tribales du Pakistan, de l'Inde ou de la Birmanie (Myanmar), telles que le règlement Chin Hills - 1896 ou le règlement Inner Line - 1897, le *CHT Regulation Act de 1900* prévoit, entre autres, une autonomie limitée par le biais d'institutions autochtones traditionnelles et une forme de pluralisme juridique dans lequel les lois, conventions, habitudes et pratiques coutumières jouissent d'un statut élevé et particulier.

Le 7 janvier 1900, le gouvernement britannique de l'époque a promulgué ce règlement pour la région des CHT. Une fois le Bangladesh devenu indépendant en 1971, à l'instar de nombreuses lois préalables à l'indépendance, la validité du *CHT Regulation Act de 1900* a continué à être confirmée par le gouvernement et par les cours supérieures de justice, et ce jusqu'en 2003.

En 2003, sous le régime du Parti nationaliste du Bangladesh (BNP), de centre-droit, et en réponse aux demandes instantanes de l'ancien procureur général du Bangladesh, dans le *l'affaire Rangamati Food Products Ltd. v. Commissioner of Customs and Others, BLC (2005), 525.*, la Division de la Haute Cour a déclaré que le *CHT Regulation Act de 1900* était une «loi morte».

Cependant, en 2016, alors que le gouvernement centriste dirigé par la Ligue Awami était au pouvoir, le procureur général de l'époque a fait appel devant la chambre d'appel de la décision de faire du *CHT Regulation Act* une «loi morte». La Division d'appel de la Cour suprême du Bangladesh a donc déclaré le *CHT Regulation Act de 1900* valide et efficace. En outre, le système juridique spécial des CHT, ainsi que les lois coutumières des peuples autochtones de la région, ont été fermement confirmés par la Division d'appel.

Le 24 novembre 2021, 27 dirigeants de la société civile du Bangladesh ont vivement appelé le gouvernement à défendre le *CHT Regulation Act de 1900* devant la Cour suprême du Bangladesh par le biais d'une Déclaration publique. Dans leur déclaration, ils ont fait valoir que qualifier le *CHT*

Regulation Act de 1900 de «loi morte» ou le faire abroger était fondamentalement incompatible avec la lettre et l'esprit de l'accord CHT de 1997. Ils ont également, à l'appui de leur thèse, fait référence à la Convention n°107 de l'OIT sur les populations indigènes et tribales, ratifiée par le Bangladesh en 1997.

Si le tribunal suprême du pays se prononce contre la validité du *CHT Regulation Act de 1900*, dans son intégralité ou de manière substantielle, cela marginalisera davantage les peuples autochtones des CHT et apportera de l'instabilité dans cette région. Cela affaiblira également le caractère laïc, non communautaire et multiculturel de l'esprit national.

Directive de la division des forces armées pour arrêter la culture du curcuma et du gingembre dans les collines.

La division des forces armées du bureau du Premier ministre a ordonné que des mesures immédiates soient prises pour renforcer la surveillance stricte et décourager la culture du curcuma et du gingembre dans les zones vallonnées des Chittagong Hill Tracts (CHT). La directive a été publiée le 29 août 2021, au nom de l'officier d'état-major principal de la division des forces armées. Elle est intitulée "*Question de la destruction de la biodiversité et de l'équilibre naturel dans les zones de collines par l'incendie criminel pour la culture commerciale Jum (curcuma et gingembre)*".

Les secrétaires du ministère des Affaires des Chittagong Hill Tracts et du ministère de l'Environnement, des Forêts et du Changement climatique ont reçu l'ordre de prendre de telles mesures. La directive dit que : "*les habitants des communautés montagnardes vivant dans les collines préparent traditionnellement la terre chaque année, en mettant le feu aux collines pour la culture «Jum» pendant la saison sèche ce qui se fait de manière périodique. Mais avec l'introduction de l'agriculture Jum à grande échelle sur une base commerciale, il y a un effet négatif très fort et de grande envergure sur la biodiversité et la nature dans les zones vallonnées*".

Quatre descriptions du sujet et quatre avis/recommandations ont été inclus dans la directive.

La directive a été vivement critiquée par les dirigeants autochtones et les organisations de la société civile. Les dirigeants de la communauté autochtone estiment que la directive va à l'encontre de l'intérêt public et qu'elle exprime une attitude de haine et de racisme envers le peuple Jumma. Les montagnards ont été blâmés pour les effets extrêmement néfastes et de grande envergure de leurs cultures sur la biodiversité et la nature dans les zones de colline, ignorant en cela toutes les autres causes sous-jacentes en jeu. La directive est une menace pour les peuples autochtones qui pratiquent leur occupation traditionnelle - la culture du Jhum - dans les collines où ils cultivent le curcuma et le gingembre, parmi d'autres cultures. L'agence gouvernementale, qui a publié la directive, aurait dû ouvrir un dialogue constructif avec les dirigeants autochtones et les institutions les représentant avant de publier cette directive controversée. Ils auraient dû également consulter des experts et des universitaires pour vérifier s'il existe des preuves scientifiques en faveur de leur affirmation. Rien de tout cela n'a été fait. La mise en œuvre de cette directive affectera gravement les femmes autochtones, car elles fournissent généralement une grande partie de la main-d'œuvre nécessaire à la pratique de ces cultures. Le rôle des femmes autochtones dans la production agricole des CHT est essentiel, car, en plus de s'occuper de leurs propres fermes, de nombreuses femmes autochtones travaillent pour des agriculteurs voisins (plus riches) en tant que salariées afin d'augmenter le revenu familial. De plus, les femmes autochtones sont actives dans la vente des récoltes agricoles dans les bazars locaux (marchés) qui ont lieu une ou deux fois par semaine. La

mise en œuvre de cette directive représente donc une menace pour les femmes autochtones qui jouent un rôle majeur au sein des économies autochtones des CHT.

Protestation contre le creusement d'un lac artificiel occupant les terres des peuples autochtones à Madhupur

Le Département des forêts prévoit d'établir une attraction touristique en créant un lac sur les terres du peuple Garo dans la forêt de Madhupur dans le district de Tangail. Les peuples autochtones vivant à Madhupur ont appris de sources sûres que le Département des forêts avait décidé de creuser un lac artificiel pour divertir les touristes sur trois zones de terres cultivées par des peuples autochtones Garo, Koch et Barman, à l'endroit appelé Amtali de Pirgacha Mouza du n° 1 d'Union Sholakuri, près des villages de Chunia, Pegamari, Pirgacha, Sainamari, Bhutia et Thanarbaid. Un ministre et un député de la région l'ont par la suite confirmé lors d'un rassemblement public.

Les organisations locales des peuples autochtones ont protesté contre ce projet. Ils ont déclaré qu'ils ne voulaient pas de ce soi-disant projet de développement basé sur le tourisme, car il détruirait la vie et les moyens de subsistance des peuples autochtones et l'environnement naturel. Ils considèrent que, si le projet est mis en œuvre, il aura des impacts négatifs sur la forêt naturelle et l'environnement et des effets négatifs sur la vie sociale et économique des peuples autochtones vivant le long de la zone projetée pour le lac.

Groupe de travail de l'ONU préoccupé par la situation des disparitions forcées

Dans un rapport (*A/HRC/WGEID/125/1*) mis à jour le 6 décembre 2021, le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a exprimé sa préoccupation concernant les disparitions forcées au Bangladesh. Ce rapport a été préparé suite à la 125e session du Groupe de travail qui s'est tenue du 20 au 29 septembre 2021. Lors de sa session, le Groupe de travail a examiné et adopté deux actes d'accusation contre le Bangladesh et le Honduras. Dans celle concernant le Bangladesh, le Groupe de travail allègue que les forces de l'ordre et les forces de sécurité et de renseignement utilisent fréquemment et continuellement les disparitions forcées comme outil pour cibler les opposants politiques et autres dissidents. Le Groupe de travail a reçu des informations concernant des allégations de violations et d'obstacles à la mise en œuvre de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées au Bangladesh, enregistrant notamment la disparition forcée de près de 600 personnes depuis 2009, du fait des forces de sécurité. Le rapport affirme que différents outils de surveillance sont utilisés par l'État pour commettre ces disparitions forcées, tandis que les proches des personnes disparues sont menacés de ne pas entreprendre d'enquêtes et que les policiers refusent d'enregistrer des plaintes concernant de tels cas.

Il est à noter que les disparitions forcées sont restées, ces dernières années, un sujet de préoccupation au Bangladesh. Bien qu'il n'y ait pas de données désagrégées ou de mention spécifique des peuples autochtones, ce rapport du Groupe de travail est particulièrement pertinent pour les militants du droit des peuples autochtones des CHT. Des centaines de militants et de partisans du PCJSS et de l'UPDF auraient fui par crainte de disparitions forcées, d'exécutions arbitraires et de détentions, en particulier depuis 2017. Parmi les accusations de disparitions forcées de militants du PCJSS et de l'UPDF au cours de cette période, le cas de Michael Chakma, un dirigeant de l'UPDF, est à cet égard remarquable. Il aurait été victime d'une disparition forcée le 9 avril 2019 par les forces de l'ordre et on ignore actuellement où il se trouve. Un porte-parole du PCJSS a affirmé qu'en 2020, 50 personnes autochtones, y compris des militants, ont été

arbitrairement arrêtées tandis que 49 ont été détenues pendant une courte durée par les forces de l'État. Le porte-parole du PCJSS affirme également qu'en 2021, 503 personnes autochtones ont été victimes de violations des droits humains commises par les forces de l'ordre. Parmi elles, 55 des victimes ont été arrêtées arbitrairement, tandis que de fausses accusations ont été portées contre 60 autres personnes. La documentation de l'UPDF propose un chiffre légèrement différent, affirmant que 148 personnes autochtones ont été arbitrairement arrêtées. Trente-quatre des victimes étaient des militants/partisans du PCJSS ou de l'UPDF.

Hôtel cinq étoiles au pays du Mro : mise au point

Les villageois de huit villages Mro dans la chaîne du Chimbuk, du district de Bandarban ont passé l'année dans la peur, le désespoir et l'incertitude, tandis que leurs terres ancestrales restaient clôturées. Les terres du peuple Mro, d'une superficie de 20 acres, ont été prévues pour accueillir la construction du luxueux complexe hôtelier cinq étoiles Marriot en septembre 2020, en violation des lois en vigueur et sans obtenir le consentement libre, préalable et éclairé de ces villageois autochtones. Cette terre, qui est indissociable des moyens de subsistance et de l'identité des villageois Mro, est depuis lors devenue interdite. En effet, la zone déclarée a été bouclée par le biais des patrouilles militaires de routine qui circule dans la région. Les villageois concernés craignent que le projet de villégiature n'affecte particulièrement les femmes Mro dans l'exercice de leurs vies quotidiennes, aussi bien pour les activités de subsistance et que pour leurs tâches ménagères. Ils craignent que le risque de violences sexuelles de la part d'étrangers n'augmente du fait de la villégiature envisagée :

« Beaucoup de gens viendront de l'extérieur et ils ne respecteront pas nos femmes, ils feront parfois de mauvaises choses. Nous n'avons pas le soutien des autorités pour nous aider à ce propos. Je veux dire, elles ne font rien... Alors, elles [les femmes] décideront de garder le silence. »

L'annonce de ce projet de villégiature de luxe par des responsables de l'*Army Welfare Trust et R&R Holdings Ltd.* du puissant *Sikder Group* a déclenché des protestations à l'échelle nationale et internationale. Cependant, ce "problème" a vite été quasiment oublié car il a été mis de côté par l'émergence d'autres problèmes urgents. Un récent rapport de l'IWGIA note que les villageois Mro n'ont actuellement ni accès à leurs terres ni aucune information sur ce qui se passe à l'intérieur de leurs frontières. Ce rapport mentionne également que face à une telle incertitude les Mro sont découragés et désespérés, d'autant qu'existe une censure rigoureuse des médias concernant ce projet. Les jeunes militants Mro ressentent un besoin urgent de sensibiliser les différentes parties prenantes et d'attirer davantage l'attention sur l'accaparement des terres dont ils sont victimes.

Pallab Chakma, directeur exécutif, Fondation Kapaeeng. Courriel : Pallab.juju@gmail.com

Bablu Chakma est un défenseur des droits humains. Courriel : bablu.du2004@yahoo.com

Traduction de l'anglais par **Nicolas Paul**, membre du réseau des experts du GITPA pour l'Asie